

FICHE CREÉE

FICHES CRÉÉES

Michel

Nom : _____
Prénoms : Jacques Jean Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 183

Classe de mobilisation : 1901

ÉTAT CIVIL.

Né le 29 Août 1881 à St Georges d'Espéranche, canton d Heyrieux, département d l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d Heyrieux, département d l'Isère, profession d cultivateur mandurine, fils d Joseph et d Rochat Marie, domiciliés à St Georges d'Espéranche, canton d Heyrieux, département d l'Isère

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtain
yeux roux, front ordinaire
nez aigülin, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 60 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 73 de tirage dans le canton d Heyrieux

Degré d'instruction : { générale (1). 3
militaire (2). _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

1903 Ajourné faiblesse - 1903 Ajourné faiblesse
1904 Services auxiliaires faiblesse
Compris dans la 6^e partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

3^e MAI 1919 en congé militaire de démobilisation échelon N° 29 par le dépôt du 29^e Rég^t d'Infanterie se retire à St Georges d'Espéranche affecté au 99^e Rég^t d'Infanterie dans affectation le 15 janvier 1919 en vertu de l'art. 11 de la loi du 16 août 1916

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Service auxiliaire
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 99 Rég^t d'Infanterie Services auxiliaires
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. AFFECTATIONS d'après guerre 99 Rég^t d'Infanterie
SANS AFFECTATION

N° de la réponse du corps.

684

161

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou R. résident.
<u>23 novembre 1919</u>	<u>St Georges, au Bourg</u>	<u>Vienne</u>	<u>R</u>

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Appel dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1905
(Service de la Requisition) du 4 Août 1914 au 5 Août 1914
Service de la Requisition de la 1^{re} Armée par le 2^e C. A. 1914
de l'armée de l'ouest du 8^e au 14^e (1^{er} et 2^e rég^t du 6^e oct 1914)
Chargé de la logistique par suite de la mort du 1^{er} sergent président du 1^{er} août 1914
Arrivé au camp le 21^e Décembre 1914
pour le 1^{er} rég^t d'infanterie par le 1^{er} dépôt de répartition des 1^{er} et 2^e rég^t d'infanterie
15 janvier 1915 pour "faiblesse" - musculature insuffisante
Classé dans le dit 1^{er} par suite de la loi du 1^{er} août 1914 et 5^e de la loi du 21 janvier 1915

A accompli une période d'exercices dans 1 _____ du _____ au _____
A accompli une 2^e période d'exercices dans 1 _____ du _____ au _____

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1914
Campagne de l'Allemagne du 21 décembre 1914 au 12 janvier 1915

Mis en disponibilité à la M^e Gillet et fils à Lyon du 20 - 2-1916 au 21 - 1-1916
Renouvelé du 1^{er} janvier 1917 au 30 avril 1917
Renouvelé du 1^{er} mai 1917 au 30 - 1917
Renouvelé du 1^{er} octobre 1917 au 31 janvier 1918
Renouvelé du 1^{er} janvier 1918 au 31 décembre 1918
Renouvelé du 1^{er} juillet 1919 au 31 décembre 1919
Renouvelé du 1^{er} janvier 1919 au 30 juin 1919

A accompli une période d'exercices dans 1 _____ du _____ au _____
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.		
	la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.
1 ^{er} novembre 1905	1905	1915	1921
			1929

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

FICHE CREEE

2 FICHES CREEES

Michel

Nom : Michel
Prénoms : Pierre Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 184
Classe de mobilisation : 1901 dernière 2e reserve

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 septembre 1881, à Heyrieux, canton du dit, département d'Isère, résidant à Heyrieux, canton du dit, département d'Isère, profession d'cultivateur, fils de Pierre et de Chéron Françoise, domiciliés à Heyrieux, canton du dit, département d'Isère

SIGNALEMENT. Cheveux et, sourcils chatam, yeux gris, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 55 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent. MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 74 de tirage dans le canton d Heyrieux

Degré d'instruction : générale (1) 2, militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Bon

Compris dans la 1e partie de la liste du recrutement cantonal (1e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorpore le 15 novembre 1902 comme 4267, arrive au corps et soldat de 2e classe le dit jour. En congé le 23 septembre 1905. Certificat de bonne conduite et Accidents

Dans l'armée active.

Campagne en l'Allemagne du simple du 4-8-1914 au 27-8-1914, armées NNE du 28-8-1914 au 28-8-1916, du simple du 14-9-1916 au 23-9-1916, armées NNE du 30-9-1916 au 14-11-1918

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1905

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 2e Régiment d'Inf. Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 314e Régiment d'Inf. Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 214e Régiment d'Inf. 5e Régiment de Génie. AFFECTATIONS d'après guerre 5e Rég. du Génie 99e Rég. d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

2. Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation générale. Arrivé au Corps le 19 août 1914. Passé au 314e Rég. d'Inf. le 30-9-1914. le 30 janvier 1919, en congé illimité de démobilisation 2e échelon - N° 4931 par le dépôt du 1er Génie. affecté au 5e Génie au 99e Rég. d'Inf. A accompli une 1re période d'exercices dans le 99e Rég. d'Inf. du 30 août au 21 septembre 1919. A accompli une 2e période d'exercices dans le 99e Régiment d'Infanterie du 19 Avril au 5 Mai 1911. Passé dans l'armée territoriale le Campagne C. l'Allemagne du 12 Août 1914 au 11 Octobre 1918

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

Table with columns: Dates, Communes, Subdivisions de région. Entries: 2 Décembre 1914, 26-12-19 14e Comm. de Combray, 14e Comm. de Combray, 26-12-19 14e Comm. de Combray

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

3. Parti de l'armée territoriale le 21 juillet 1914. Passé au 99e Rég. du Génie le 21-7-1914. A accompli une période d'exercices dans le 99e Rég. du Génie du 21-7-1914 au 14-10-1914. Passé le 1er Octobre 1905 dernière de mobilisation (2e reserve) A accompli une période d'exercices dans le 99e Rég. du Génie du 1er Avril 1911. Dans affectation le 15 novembre 1910 (Mars) du 14-10-1914. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Table with columns: ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS, DATE de la LIBÉRATION du service militaire. Rows for 1905, 1915, 1927, 1929

Guerre. — Registre matricule. — 247-147-08.

1 Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1839. 2 L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au feu. 3 Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné. Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire. Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)